

Communications

Examens de spécialiste

Examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste en gynécologie et obstétrique

Examen de base et examen final 1^{re} partie

Date: le samedi 30 novembre 2019

Lieu: von Roll Areal, Fabrikstrasse 6, 3012 Berne / Université de Berne

Délai d'inscription:

1^{er} septembre – 31 octobre 2019 jusqu'à 16h00

Examen final 2^e partie

Date: sera convenue avec les candidats individuellement

Lieu: L'examen oral a en principe lieu dans l'établissement de formation postgraduée du candidat à une date convenue individuellement avec ce dernier.

Délais d'inscription:

1^{er} mai – 30 juin 2019 jusqu'à 16h00
(pour le semestre d'automne 2019)

1^{er} novembre – 31 décembre 2019 jusqu'à 16h00
(pour le semestre de printemps 2020)

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → Domaines spécialisés → Titres de spécialiste et formations approfondies (formation postgraduée) → gynécologie et obstétrique

Examen en vue de l'obtention de la formation approfondie en médecine d'urgence pédiatrique à adjoindre aux titres de spécialiste en pédiatrie ou en chirurgie pédiatrique

Date: 12 novembre 2019

Lieu: Le lieu sera déterminé après réception des inscriptions et en fonction de la langue d'examen souhaitée.

Délai d'inscription: 31 juillet 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → Domaines spécialisés → Titres de spécialiste et formations approfondies (formation postgraduée) → pédiatrie ou en chirurgie pédiatrique

Examens en vue de l'obtention de la formation approfondie à adjoindre au titre de gynécologie et obstétrique

Examens de formation approfondie

- gynécologie-obstétrique opératoire
- oncologie gynécologique
- médecine foeto-maternelle
- médecine de reproduction et endocrinologie gynécologique
- urogynécologie

Lieu: L'examen oral a en principe lieu dans l'établissement de formation postgraduée du candidat à une date convenue individuellement avec ce dernier.

Date: sera convenue avec les candidats individuellement

Délais d'inscription:

Pour le semestre d'automne 2019:
1^{er} mai – 30 juin 2019 jusqu'à 16h00

Pour le semestre de printemps 2020:
1^{er} novembre – 31 décembre 2019 jusqu'à 16h00

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → Domaines spécialisés → Titres de spécialiste et formations approfondies (formation postgraduée) → gynécologie et obstétrique

Swiss Urology

Am 5. September 2018 hat die Mitgliederversammlung folgenden Vorstand gewählt bzw. bestätigt:

Le 5 septembre 2019, l'Assemblée générale a élu respectivement confirmé le comité dans sa composition suivante:

Vorstand/Comité (1.1.2019–31.12.2020)

Präsident/Président

Prof. Tullio Sulser
[tullio.sulser\[at\]usjz.ch](mailto:tullio.sulser[at]usjz.ch)
CH-8091 Zürich
T 044 255 54 01
F 044 255 45 66

Pastpräsident/Président sortant

Prof. Patrice Jichlinski
[patrice.jichlinski\[at\]chuv.ch](mailto:patrice.jichlinski[at]chuv.ch)
CH-1011 Lausanne
T 021 314 29 81
F 021 314 29 85

Vizepräsident/Vice-président

Prof. George N. Thalmann
[george.thalmann\[at\]insel.ch](mailto:george.thalmann[at]insel.ch)

CH-3010 Bern
T 031 632 36 64
F 031 632 21 80

Sekretär/Secrétaire

Prof. Daniel Eberli
[daniel.eberli\[at\]usjz.ch](mailto:daniel.eberli[at]usjz.ch)
USZ
T 044 255 96 19
F 044 255 96 20

Kassier/Trésorier

Dr. med. Räto Strebel
[raeto.strebel\[at\]ksgsr.ch](mailto:raeto.strebel[at]ksgsr.ch)
CH-7000 Chur
T 081 256 62 37
F 081 256 66 65

Beisitzer/Asseseurs

Dr méd. Julien Schwartz
[julien_schwartz\[at\]hotmail.com](mailto:julien_schwartz[at]hotmail.com)
CH-1003 Lausanne
T 021 313 40 10

Dr. med. Flavio Stoffel
[flavio.stoffel\[at\]jeoc.ch](mailto:flavio.stoffel[at]jeoc.ch)
CH-6500 Bellinzona
T 091 811 88 50
F 091 811 88 52

Leiterin der Geschäftsstelle/

Responsable administrative du Secrétariat
Dr phil. Catherine Perrin
[info\[at\]swissurology.ch](mailto:info[at]swissurology.ch)
CH-1820 Montreux
www.swissurology.ch

ab/dès 1.1.2020
Rita Zahnd
[info\[at\]swissurology.ch](mailto:info[at]swissurology.ch)
CH-1091 Grandvaux
www.swissurology.ch

Gesellschaftsadresse/Adresse de la Société
SWISS UROLOGY
15, avenue des Planches
CH-1820 Montreux
T 021 963 21 39
F 021 963 21 49
E-mail: [info\[at\]swissurology.ch](mailto:info[at]swissurology.ch)
Homepage: www.swissurology.ch

ab/dès 1.1.2020
SWISS UROLOGY
19, chemin de la Boverde
CH-1091 Grandvaux
T 021 799 24 44
F 021 588 01 33
E-mail: [info\[at\]swissurology.ch](mailto:info[at]swissurology.ch)
Homepage: www.swissurology.ch

Swiss Society of Cardiology

Otto Hess Trainee Award 2019

The *Swiss Society of Cardiology (SSC)* has created the *Otto Hess Trainee Award* to recognize and support trainees in cardiology, who have made a significant contribution to research in the field of cardiology at an early stage of their career. The Award is named in memory of late Otto Martin Hess (1946–2011), a cardiologist, teacher and scientist with particular commitment to promotion of young researchers [1].

Trainees in cardiology who have accomplished at least two years of specialty training in cardiology or subspecialty training in pediatric cardiology, and who have been actively involved in cardiology research are invited to apply. The age limit is 32 years. Research activity must have resulted in either a doctoral thesis, a full-length publication as first author or a presentation at a major international cardiology congress (annual meeting of ESC, AHA, ACC or WCC) [2]. The work has to be accepted, published, or presented in the year before deadline of submission. Up to three awards of 5000 CHF each will be attributed each year (initially granted for a 4-year period).

Applications should be submitted by *March 30, 2019*, by e-mail (1 PDF file) with:

- application letter;
- curriculum vitae (1 page);
- list of publications and abstracts (*number of publications is not a major selection criterion*);
- letter of support from the director of the institution (where the research has been conducted);
- thesis, publication, or abstract to be considered.

The signed application letter has to be sent also by post.

Address for submission:
Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie
Karin Guldenfels
Dufourstrasse 30
3005 Bern
E-mail: [info\[at\]swisscardio.ch](mailto:info[at]swisscardio.ch)

The rules of the *Otto Hess Research Award* providing more details on eligibility, the application procedure, and the award committee, can be downloaded from the website of the Swiss Society of Cardiology: http://www.swisscardio.ch/public/preise/preis_ottohess.asp?l=de

Hans Rickli, President of the Otto Hess Trainee Award Committee

Giovanni Pedrazzini, President of the Swiss Society of Cardiology

- 1 Cardiovascular Medicine. 2011;14(5):139–40.
- 2 ESC, European Society of Cardiology; AHA, American Heart Association; ACC, American College of Cardiology; WCC, World Congress of Cardiology.

Swiss Society of Cardiology

Swiss Amgen Cardiology Research Award 2019

Rules for Entry

- 1 The Swiss Amgen Cardiology Research Award is awarded for original research work in cardiovascular disease.
- 2 Prizes may be awarded for one or more research projects (to a maximum of three) provided that they are connected.
- 3 The manuscripts should be published or accepted for publication in a recognized peer-reviewed journal. Consideration can be given only to work published in the year in which the prize is awarded or in the year immediately preceding or following it.
- 4 Applicants should be the principal author of the work being submitted. Should several works be submitted, the applicant should be the principal author of at least one of them.
- 5 Applicants must be under 40 years of age on the deadline for submission. They must be Swiss citizens or working in Switzerland. Swiss citizens may also submit work carried out abroad provided that they are working in Switzerland at the time of the award.
- 6 The prize will be awarded annually by the Swiss Society of Cardiology together with Amgen Switzerland AG, normally on the occasion of the Annual Conference, but exceptionally at another event sponsored by the Society.
- 7 The prize winners will be selected by a prize jury whose members will be nominated by the Swiss Society of Cardiology. The jury will consist of a chairman, representatives of all Swiss universities, some members of the board of Swiss Society of Cardiology as well as international experts. Members of the jury will be elected for four years and may be re-elected. Amgen Switzerland AG will delegate one scientific collaborator to be a jury member.

- 8 The prize will be CHF 30 000, donated by Amgen Switzerland AG.
- 9 The prize winner undertakes to use the prize money of CHF 30 000 exclusively to continue his or her research. The money may be used for salaries, equipment or disposable materials.

Applications should be submitted by *March 30, 2019*, by e-mail to: [info\[at\]swisscardio.ch](mailto:info[at]swisscardio.ch)

Further information:
Swiss Society of Cardiology
Karin Guldenfels
Dufourstrasse 30
3005 Bern

More information: http://www.swisscardio.ch/public/preise/preis_research.asp?l=de

Swisstransplant

Nouveau record de donneurs d'organes en Suisse

158 donneurs d'organes ont été comptabilisés fin 2018 par Swisstransplant, ce qui correspond à un nouveau record. En dépit de ces chiffres croissants, environ 1400 personnes attendaient cependant encore un nouvel organe à la fin de l'année. Le Registre national du don d'organes (inscription directe sur www.registre-don-organes.ch) ainsi que l'initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes» sont de précieux instruments pour sensibiliser davantage la population au don d'organes. La Commune de Montreux est la première commune suisse à s'engager comme point de contact du Registre national du don d'organes.

Les 158 donneurs post mortem correspondent à une augmentation des dons de dix pour cent par rapport à 2017. Ce chiffre représente 126 donneurs en état de mort cérébrale (DBD) et 32 donneurs en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire (DCD), c'est-à-dire un total de 18,6 donneurs d'organes par million d'habitants.

L'augmentation du nombre de donneurs s'explique, entre autres, par la bonne collaboration entre la fondation Swisstransplant et le personnel hospitalier des services d'urgence et des unités de soins intensifs. Le plan d'action «Plus d'organes pour des transplantations», lancé par la Confédération et les cantons, a probablement aussi contribué à l'augmentation du nombre de donneurs. La formation du personnel médical a ainsi pu être améliorée par le programme de formation «Blended Learning». Le financement spécifique des

spécialistes du don d'organes et de tissus (FOGS) dans les hôpitaux garantis, en outre, des processus et des structures clairement définis dans toute la Suisse.

Evolution de la liste d'attente d'organes

A la fin du mois de décembre 2018, 1412 patients figuraient sur la liste d'attente. Même si ce chiffre est moins élevé qu'en 2017, un plus grand nombre de personnes qu'en 2013, 2014 ou 2015 attendent actuellement un organe. L'année dernière, 68 patients de cette liste sont décédés par faute d'organes susceptibles de leur sauver la vie. Les principales raisons expliquant cette pénurie de dons restent toujours l'absence de déclarations de volonté et la méconnaissance du souhait des défunts. «En dépit de l'amélioration des processus dans le domaine du don d'organes, 50 pour cent des proches ne connaissent pas le souhait du défunt», souligne Franz Immer, directeur de la fondation Swisstransplant. «Les dons d'organes sont donc refusés à l'issue de 60 pour cent des entretiens avec les proches.»

Le Registre national du don d'organes

Afin de simplifier la documentation sur la décision liée au don d'organes, Swisstransplant a créé en octobre 2018 une alternative électronique à la carte de donneur en lançant le Registre national du don d'organes. Sur www.registre-don-organes.ch toutes les personnes âgées de 16 ans révolus, domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, peuvent documenter dans ce registre en ligne leur décision pour ou contre un don d'organes. Si une personne décède à l'hôpital et si la question liée à un don se pose, les médecins impliqués peuvent, après décision d'interruption des soins, passer par la coordination nationale de Swisstransplant pour consulter l'entrée dans le Registre.

«Fin décembre, plus de 44 000 personnes s'étaient déjà inscrites dans le Registre national du don d'organes», souligne Franz Immer. «Le Registre a surtout trouvé une forte résonance en Romandie, où plus d'un pour cent de la population s'est inscrit dans la plupart des cantons.» En décembre, une personne défunte a pu être détectée pour

la première fois comme donneuse sur la base de son entrée dans le Registre.

Environ deux tiers des entrées du Registre ont été réalisées par des personnes âgées de 20 à 50 ans. Des points de contact publics dans des hôpitaux et des administrations de communes doivent encore, à l'avenir, simplifier le processus d'inscription et soutenir les personnes intéressées lors de la création d'une entrée dans le Registre. Montreux est la première ville à s'être déclarée prête à servir de point de contact pilote. «En notre qualité de commune innovante, nous voulons donner à nos habitants la possibilité de s'inscrire en quelques étapes dans le Registre national du don d'organes», explique Laurent Wehrli, syndic de la Commune de Montreux et conseiller national.

Initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes»

En octobre 2017, la Jeune Chambre Internationale (JCI) Riviera a lancé l'initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes». Jusqu'à présent, environ 140 000 signatures ont été collectées et seront remises à la Chancellerie fédérale au printemps 2019.

Cette initiative vise à modifier la Constitution pour obtenir la mise en place du modèle du consentement présumé. Conformément à cette modalité, toute personne est présumée être en faveur du don d'organes si elle ne s'est pas, de son vivant, exprimée contre ce don ou si les proches ne savent pas que le défunt a refusé un don d'organes. Tous les pays d'Europe centrale, à l'exception de l'Allemagne, connaissent ce système. «Une discussion publique dans le cadre d'une votation fédérale est essentielle pour montrer à la population à quel point la décision personnelle est importante. Cette décision est synonyme de sécurité, de clarté et de soulagement pour les proches», explique Pierre-Yves Maillard, président du conseil de fondation de Swisstransplant. La fondation soutient cette initiative.

Informations sur le Registre national du don d'organes: www.registre-don-organes.ch

Informations sur l'initiative: www.swisstransplant.org/initiativepopulaire

Académie Suisse des Sciences Médicales

Cochrane Library répond à vos questions

Lorsqu'on est malade, un des premiers réflexes est souvent de voir ce qu'en dit «Dr Google», qui va faire apparaître des liens dans un ordre de priorité où les critères scientifiques n'ont que peu de poids. En outre, tous les médecins n'ont pas accès aux ressources des bibliothèques universitaires pour maintenir leurs connaissances à jour. Avec la licence nationale à la Cochrane Library, l'ASSM offre une source d'information de qualité et validée, aussi bien aux professionnels de la santé qu'à la population suisse.

Composé de quelque 12 000 personnes actives dans plus de 130 pays, le réseau Cochrane produit depuis plus de 25 ans, sans aucun financement commercial, des revues systématiques qui récapitulent les résultats de la recherche sur la prise en charge médicale. Chaque revue Cochrane aborde une question clairement formulée, qu'elle soit simple, comme «Les antibiotiques peuvent-ils aider à soulager les symptômes d'un mal de gorge?», ou plus complexe, comme «Faut-il pratiquer une anesthésie générale ou locale pour l'opération du col du fémur chez l'adulte?». L'accès à des résumés en langage clair constitue un élément central de chaque revue Cochrane et permet à la lectrice ou au lecteur de se faire rapidement une opinion sur un point précis, sans avoir à lire toutes les études parues sur le sujet. Les revues sont régulièrement mises à jour, afin d'intégrer de nouvelles recherches.

L'accès à la Cochrane Library est soumis à une licence, dont le financement est pris en charge depuis 2016 par l'ASSM, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ainsi que des bibliothèques universitaires et des hôpitaux.

Profitez de ce début d'année pour mettre en œuvre la résolution suivante: «Je consulterai régulièrement le site de la Cochrane Library pour y trouver des informations me permettant de fonder mes décisions thérapeutiques sur les données probantes les plus récentes et les plus fiables ou pour répondre aux questions que je me pose sur ma santé ou sur celle de mes proches.»

Vous trouverez de plus amples informations et des liens vers le réseau Cochrane à l'intention des professionnels et du grand public sur assm.ch/fr/cochranelibrary